COMMUNE DE GRAZAC

SEANCE DU 17 juin 2025 à 20H00

Procès-Verbal

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 8
Absents excusés ayant donné procuration : 5

	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2025	Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.
2025_25	**Travaux de dissimulation B.T. – Village de Nolhac**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet de modification Basse Tension présenté par Monsieur le Maire - **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ; - **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de **49 151.25 €** - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ; - **INSCRIT** à cet effet la somme de **49 151.25 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure, et au prorata des mandatement aux entreprises.
2025_26	**Travaux d'Eclairage Public - Village de Nolhac**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet cités en référence et présenté par Monsieur le Maire - **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ; - **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de **13 949.54 €** - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ; - **INSCRIT** à cet effet la somme de **13 949.54 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure, et au prorata des mandatement aux entreprises.
2025_27	**Fond de concours communautaire – Voirie Vérot**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** le plan de financement comme indiqué ci-dessus. - **APPROUVE** le montant de fonds de concours de la Communauté de Communes des Sucs de 14 407€ pour les travaux de réfection de voirie communale.
2025_28	**Fixation du nombre de la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sucs à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2026**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** le nombre des délégués à 35 sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sucs et la répartition par commune proposée.
2025_29	**Contrat d'objectifs et de moyens pour les communes**	Le Conseil à l'unanimité : - **AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Haute-Loire afin d'assurer un service d'appui au développement de la bibliothèque de la commune ; - **DONNE** délégation à Madame ou Monsieur le Maire de communiquer toutes les annexes liées à ce contrat.

2025_30	**L'accompagnement de l'activité des bénévoles gérant la bibliothèque.**	Le Conseil à l'unanimité : - **DONNE** délégation à Monsieur le Maire de tenir à jour la liste des bénévoles œuvrant pour la bibliothèque, de faire signer la « charte départementale de coopération du bibliothécaire bénévole » à tous les bénévoles et de s'assurer de leur souscription à une garantie de responsabilité civile ; - **DONNE** délégation à Monsieur le Maire de vérifier la souscription par la mairie d'un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident liés à toute activité de ces bénévoles pour le compte de la bibliothèque municipale ; - **AUTORISE** le remboursement des frais des bénévoles ayant signé la charte départementale de coopération du bibliothécaire bénévole, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.
2025_31	**Région Auvergne Rhône-Alpes – Obtention d'un barnum au profit des associations de la commune**	Le Conseil à l'unanimité : - **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la région, l'obtention d'un barnum, qui sera mis au profit des associations de la commune ; - **DIT** que la commune s'engage à le stocker, l'entretenir, le maintenir en état et le mutualiser pour les associations.
2025_32	**Remplacement des ordinateurs**	Le Conseil à l'unanimité : - **DECIDE** le remplacement des ordinateurs auprès de Velay Micro Informatique pour un montant de 2 830.82 €. - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet. - **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
2025_33	**Travaux d'Eclairage Public – Renouvellement EP rue Lafayette et rue de Verchères**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** l'avant-projet cités en référence et présenté par Monsieur le Maire - **CONFIE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente ; - **FIXE** la participation de la commune au financement des dépenses à la somme de **32 057.44 €** - **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du service de gestion comptable du Syndicat Départemental. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif ; - **INSCRIT** à cet effet la somme de **32 057.44 €** au budget, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure, et au prorata des mandatement aux entreprises.
2025_34	**Proposition divers travaux**	Le Conseil à l'unanimité : - **APPROUVE** la réalisation des projets tels que présentés ci-dessus. - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants et à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ces projets. - **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
2025_35	**Lancement de la procédure de cession d'une partie de chemin rural à Frontenac**	Le Conseil à l'unanimité : - **CONSTATE** la désaffection de la partie de chemin rural destiné à la vente - **DECIDE** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L161-10 du Code Rural - **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet
2025_36	**Vente d'une partie de la parcelle C324 à Frontenac**	Le Conseil à l'unanimité : - **CEDE** quelques dizaines de m² de la parcelle C324, au prix de 30€ du m². - **DIT** que les frais sont à la charge de l'acquéreur. - **DIT** que l'acte sera sous forme administrative - **DESIGNE** la société ACTIF dans le cadre d'une mission d'assistance à la rédaction d'acte administratif et lui donne mandat pour effectuer toutes les démarches et notifications nécessaires et utiles.

		- **DIT** que les frais de rédaction de l'acte administratif seront à la charge de l'acquéreur. - **AUTORISE** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous les documents relatifs à cette opération - **DESIGNE** Monsieur CHARROIN René, 1er adjoint pour représenter la commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.
	Questions diverses	- Boîtes aux lettres : la poste a informé la commune de son intention de supprimer à terme plusieurs boîtes aux lettres de collecte du courrier sur le territoire de la commune. - Association : création d'une association sportive de basket.

Le 25 juin 2025

Le maire, Hervé Gaillard

MAIRIE DE GRAZAC